

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 28 mars 2022

### Délibération N° 10

**Objet : Tarifs des prestations du Centre de Formalités des Entreprises**

**Exposé des motifs :**

En conformité avec les évolutions de la norme d'intervention CFE et avec la décision prise en AG de CCI France les 29 janvier 2019, la CCI Ille-et-Vilaine a voté le 25 février 2019 la mise en œuvre de la prestation facturée d'accompagnement au tarif national unique de 70€ net de TVA.

**La prestation facturée comprend désormais :**

- une prise en charge lors de rendez-vous physiques,
- un accompagnement personnalisé,
- un contrôle de cohérence du dossier de formalité.

La CCI Ille-et-Vilaine souhaite élargir l'offre d'accompagnement aux formalités par 2 prestations complémentaires conformément à la décision prise en AG CCI France le 9 avril :

**1/ La prestation « 90 minutes pour créer ma micro entreprise »**

Cette offre est une déclinaison collective de l'offre d'accompagnement Formalité à destination des micro entrepreneurs.

Son contenu :

- introduction rapide sur les règles comptables et fiscales relatives au micro entrepreneur
- aide à la rédaction du Cerfa nécessaire à l'immatriculation
- enregistrement de la formalité dans la journée

**Tarif unique national : 55 € net**

**2/ La prestation « Annonce Légale »**

Cette offre vise à proposer à l'entreprise un accompagnement pour :

- l'optimisation de la rédaction de l'annonce légale
- la préconisation pour la diffusion dans un journal d'annonces légales à un prix compétitif
- un point d'information sur l'actualité légale

**Tarif unique national : 60 € HT**

**Avis de la Commission des finances :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mars 2022.

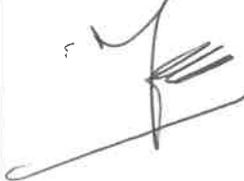
**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 14 mars 2022.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 31  
Exprimés : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 34

**Le Secrétaire,**



**Jean-François Esnée**

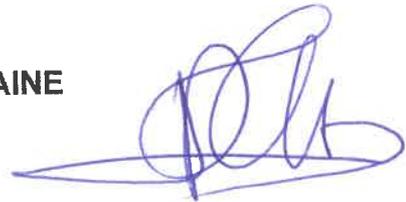
**Cachet**



**CCI ILLE-ET-VILAINE**

**Direction Générale**  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél.: 02 99 33 66 66

**Le Président,**



**Jean-Philippe Crocq**